

Police Municipale

n° 05, rue de la République 06530 Saint Cézaire sur Siagne Tél. 04 93 40 57 61



ARRETE MUNICIPAL

office Charles - - or + 1 al

PM: n° 2023-PM-208

Référence: Voierie

Objet: Voirie travaux – Réservation d'emplacements de stationnement

Date: Jeudi 20 juillet 2023

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.130-4, R.130-2, R.343-4 à R.343-45 et R.417-10 :

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Considérant la demande formulée le jeudi 13 juillet 2023, par Monsieur Thierry PELLERIN,

- Tél. : © 07.61.37.00.06 / mail. : t.pellerin@saintcezairesursiagne.fr - relative à une demande de réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion du traçage au sol d'une zone bleue, entre le numéro 1 et le numéro 5 rue de la République, 06530 Saint-Cézaire-Sur-Siagne ;

ARRETONS

<u>Article 01</u>: Pour permettre le traçage au sol de la zone bleue, sur les 7 places de stationnement

entre le 1 et le 5 rue de la République, le stationnement sera interdit le jeudi 20

juillet 2023 de 02h00 à 10h00.

<u>Article 02</u>: Une signalisation réglementaire sera mise en place par la Police municipale.

Article 03: Tout véhicule laissé en stationnement sur les emplacements mentionnés à l'article 01

sera verbalisé et mis en fourrière.

Article 04 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra

être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à

compter de la date de notification de l'arrêté.

Article 05 : Le présent arrêté sera publié et notifié à 'Monsieur Pellerin' le Responsable des

services techniques.

Article 06: Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Directrice des Services,

Monsieur le Responsable de la Police municipale, Monsieur le Responsable des services techniques de la ville, chargés, chacun en ce qui le concerne, de son

exécution.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne, Jeudi 13 Juillet 2023

101

Pour le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,